

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* aujourd'hui, savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

La motion n° 43 reste au *Feuilleton* avec le consentement unanime.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DES CHUTES
CHURCHILL, AU LABRADOR

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait donner suite à la requête adressée par le chef du gouvernement de la province de Terre-Neuve au Premier ministre du Canada dans une lettre datée du 16 avril 1980, dans laquelle il demande que l'énergie hydro-électrique provenant de l'aménagement du Bas-Churchill au Labrador et à Terre-Neuve puisse être acheminée librement à travers la province de Québec vers d'autres provinces et territoires auxquels elle pourrait être vendue, au lieu d'être vendue uniquement à l'Hydro-Québec au prix fixé par celle-ci; que le gouvernement du Canada invoque les pouvoirs que lui confère l'A.A.N.B. pour autoriser la province de Terre-Neuve à faire passer son énergie hydro-électrique par la province de Québec, tout comme il permet l'acheminement du gaz naturel et du pétrole de la province de l'Alberta et des provinces de l'Ouest vers les consommateurs des provinces de l'Ontario et du Québec par des pipe-lines interprovinciaux; et qu'enfin, le gouvernement agisse immédiatement, afin que les questions financières puissent être réglées et les mesures prises pour que l'exploitation des ressources hydro-électriques du Bas-Churchill au Labrador commence en 1980.

● (1600)

—Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour traiter d'une motion qui vise à soumettre à la Chambre une situation qui est une tragédie nationale. C'est une occasion ratée pour le pays. C'est une demande de justice qui s'adresse au pays.

Cette motion a été présentée, monsieur l'Orateur, le 30 avril 1980. Il y a maintenant un an et demi de cela et nous n'avons réalisé aucun progrès.

En 1965, l'Hydro-Québec et la société Churchill Falls-Labrador, une filiale de la Brinco, ont conclu un accord, avec l'approbation du gouvernement de Terre-Neuve, en vue de construire la centrale du Haut Churchill. La centrale a été construite et elle produit actuellement 5,600 mégawatts d'électricité, que la CFLC vend à Hydro-Québec. Cela équivaut en termes d'énergie à 60 millions de tonnes de pétrole. Aux termes de ce contrat, l'électricité se vend à 3 mills, c'est-à-dire trois dixièmes de cent le kilowatt-heure, ce qui équivaut à un prix de \$1.80 le baril de pétrole. L'énergie fournie par un baril de pétrole vaudrait \$1.80 à ce prix. Ce contrat de 65 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1976, devrait prendre fin en 2041. Après 40 ans, le prix diminuera. Le prix se trouvera

Énergie hydro-électrique

réduit, monsieur l'Orateur, à 2 mills le kilowatt-heure, soit deux dixièmes de cent le kilowatt-heure, ce qui équivaut à \$1.50 le baril de pétrole. Ce sera en l'an 2016. Québec obtiendra le pétrole à \$1.50 le baril ou encore l'énergie hydro-électrique à 2 mills le kilowatt-heure.

Nous le savons, le pétrole importé au Canada coûte \$40 le baril. L'électricité coûte à Hydro-Québec environ 10 mills de kilowatt-heure quand on tient compte des frais de transport depuis les chutes Churchill jusqu'au Québec. Cette énergie que le Québec obtient à 10 mills le kilowatt-heure, il la vend aux consommateurs québécois au prix moyen de 25 mills le kilowatt-heure. Monsieur l'Orateur les 35 milliards de kilowatt-heure qu'Hydro-Québec vend à 25 mills le kilowatt, lui procurent des bénéfices de 525 millions par année. C'est une très bonne affaire pourrait-on dire. On peut trouver les Terre-Neuviens plutôt stupides d'avoir conclu un tel accord, et c'est vrai sans doute. Le grand responsable a été M. Smallwood, premier ministre à l'époque. Bien sûr nous voyons les choses avec du recul maintenant et c'est facile de se montrer brillant après coup.

Le contrat en question ne contient pas de disposition de renégociation ou d'indexation. A cause de l'inflation, on comprend facilement que si CFLCO était considérée comme une entreprise privée, elle ferait faillite avant que la première partie du contrat ait expiré. On a fait preuve de tellement d'imprévoyance en le rédigeant que CFLCO ferait faillite avant que la moitié des 65 années du contrat soit écoulée. On n'a même pas prévu de clause d'indexation pour compenser l'inflation.

C'est un bon contrat qui profite bien à Hydro-Québec. Mais à Terre-Neuve on crie à l'injustice. Je doute que cela rapporte quoi que ce soit à Terre-Neuve. Les 8 ou 10 millions qui représentaient le bénéfice estimatif au début ont déjà été engloutis à cause de la montée des coûts. Le Conseil économique du Canada l'a confirmé. Cela vaut pour le Haut Churchill.

En 1974, le gouvernement de Terre-Neuve a acquis CFLCO en nationalisant la Brinco. J'étais présent et je suis heureux d'avoir été un de ceux qui ont inspiré cette action. On projetait déjà d'aménager Gull Island située sur le Bas Churchill. L'usine pourrait produire quelque 1,700 mégawatts d'énergie. On a également prévu d'aménager Muskrat Falls encore sur le Bas Churchill qui produirait quelque 600 mégawatts pour produire au total quelque 2,300 mégawatts d'énergie.

Terre-Neuve avait besoin de cette énergie. Comme je vais l'illustrer dans un moment, la province manquait de sources nouvelles. Aujourd'hui elle est obligée d'utiliser du pétrole très coûteux. Nous savons tous ce qui est arrivé au pétrole. Terre-Neuve a dépensé 78.3 millions de dollars à préparer ces deux projets. En 1976, le gouvernement a dû interrompre ses plans parce qu'il ne pouvait s'entendre avec le Québec. S'entendre au sujet de quoi? Eh bien, monsieur l'Orateur, Terre-Neuve ne peut aménager les 1,700 mégawatts d'énergie électrique du Bas-Churchill à moins de trouver de nouveaux débouchés. L'excédent doit être vendu ailleurs pour une période variant de 10 à 20 ans.